

DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON

Simon Dubler
Alphonse Laguerre
AN 1882

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune d'

Mairie de Moulon

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} Instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOVA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier, le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant _____ feuillets, pour servir à enregistrer et constater les naissances dans la commune d'*Mairie de Moulon* pendant l'an 1882.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1881,

Alphonse Laguerre



Jean Paul
Vieau

Acte de mariage inscrit à la mairie de Dantagnan, Jean Paul Vieau dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre par son mariage avec Isabel Salerned dont mention faite par nous officier de l'état civil le jour vingt cinq mars mil huit cent soixante.

Décédé à Bordeaux le deux Mai mil neuf cent cinquante neuf. Le cinq Mai mil neuf cent cinquante neuf. Le dix-neuf.

Requiescit N. 2

Du 12 Janvier
Emile Soulas

Acte en date du vingt deux Mars mil neuf cent huit inscrit à la mairie de Blaye (Gironde) Emile Soulas dont la naissance est constatée dans l'acte ci contre par son mariage avec Honorine Salerned. Dont mention faite par nous officier de l'état civil le trois Mars mil neuf cent huit.

Décédé à Blaye (Gironde) le vingt six Avril mil neuf cent soixante sept. Le vingt trois Mai mil neuf cent soixante sept. Le dix-neuf.

23
Du trois Janvier mil huit cent quatre vingt deux, à quatre heures du soir,

Acte de naissance de Jean Paul Vieau, né hier à onze heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Jean Vieau, pereuquit, âgé de trente neuf ans, et de Jeanne Moncassin, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Pierre Torré, Sabotier, âgé de quarante huit ans, Second témoin Eliu Lannier, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitants de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé au nous après lecture. Compté devant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Auguste Vieau
Emile Martin

24
Du quatre Janvier mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Emile Soulas, né le jour à onze heures et demi du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Guillaume Soulas, sellier, âgé de vingt quatre ans, et de Marceline Barnaud, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Jean Meilhau, boucher, âgé de quarante six ans, Second témoin Pierre Kivris Sabotier, âgé de quarante huit ans, habitants de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé au nous après lecture. Compté devant la loi par moi Emile Martin Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Soulas Jn Meilhau
Emile Martin

N. 1
 Du 11 Janvier
 Jean Gabon
 Acte de naissance de Jean Gabon, né le 11 Janvier, au lieu de Baslet, commune de S. André de Cubra, fils légitime de Jean Gabon, cultivateur, âgé de trente ans, et de Jeanne Gastonnet, cultivateuse, âgée de vingt-trois ans, mariés et demurant ensemble au bourg de Baslet.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Baver, tonnelier, âgé de trente ans, second témoin Joseph Jouin, tonneur, âgé de vingt-cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit n'en savoir rien.

Constataé devant nous par moi, Comte de Marten Dantagnon, Maire de S. André de Cubra, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jouin
 Dantagnon
 Dantagnon
 Dantagnon

N. 4
 Du 11 Janvier
 Marcel Lévain
 Acte de naissance de Marcel Lévain, né le 11 Janvier, au lieu de Baslet, commune de S. André de Cubra, fils légitime de Pierre Lévain, menuisier, âgé de vingt-huit ans, et de Marie Poyon, sans profession, âgée de vingt-cinq ans, mariés et demurant ensemble au bourg de S. André de Cubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Bordon, cordonnier, âgé de cinquante ans, second témoin Jean Gerault, menuisier, âgé de vingt-huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.

Constataé devant nous par moi, Comte de Marten Dantagnon, Maire de S. André de Cubra, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bordon
 Gerault
 Lévain
 Dantagnon

N. 5
 Du 11 Février
 Marguerite Noirin
 Acte de naissance de Marguerite Noirin, née le 11 Février, au lieu de Baslet, commune de S. André de Cubra, fille légitime de Pierre Noirin, cultivateur, âgé de vingt-sept ans, et de Jeanne Gerault, sans profession, âgée de vingt-cinq ans, mariés et demurant ensemble au bourg de S. André de Cubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jacques Gelin, boucher, âgé de trente-huit ans, second témoin Étienne Noirin, fleuriste, âgé de trente-huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.

Constataé devant nous par moi, Comte de Marten Dantagnon, Maire de S. André de Cubra, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gelin
 Dantagnon
 Noirin
 Dantagnon

N. 6
 Du 11 Février
 Marie Poyon
 Acte de naissance de Marie Poyon, née le 11 Février, au lieu de Baslet, commune de S. André de Cubra, fille légitime de Pierre Poyon, boucher, âgé de vingt-cinq ans, et de Jeanne Laforgue, sans profession, âgée de vingt-trois ans, mariés et demurant ensemble au bourg de S. André de Cubra.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Vincent Vigé, boucher, âgé de quarante-deux ans, second témoin Jules Vigé, boulanger, âgé de trente-huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous après lecture.

Constataé devant nous par moi, Comte de Marten Dantagnon, Maire de S. André de Cubra, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Poyon
 Dantagnon
 Vigé
 Dantagnon



203

M. Y. A.
Du 6 Mars
Jean Agathe
Rosi

Par acte en date du vingt
un, a deux heures de soir
notaire de maison de Jean Agathe Rosi, né
hier a deux heures de soir au bourg de St Andre de Cubra
quatre ans, et de Marie Rosi, son épouse, âgée de
quarante quatre ans, mariés et demeurant ensemble au
bourg de St Andre de Cubra.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Jean Bourgeois, propriétaire, âgé de
quarante deux ans, demeurant à ce lieu de commune
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture
conjointe devant nous par moi notaire et par
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

M. Y. A.
Du 28 Février
Jean Bouchon

Par acte en date du vingt
sept, a deux heures de soir, au lieu de Pralun, commune de St Andre de Cubra, fils légitime de Jean
Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Etienne Gramon, veuve de contestation
indivise, âgé de quarante ans, Second témoin bleu hermin
jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de ce lieu de commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel
témoin et le déclarant ont signé avec nous, après lecture
conjointe devant nous par moi notaire et par
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Bouchon
Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

M. Y. A.
Du 28 Février



Par acte en date du vingt
sept, a deux heures de soir, au lieu de Pralun, commune de St Andre de Cubra, fils légitime de Jean
Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Etienne Gramon, veuve de contestation
indivise, âgé de quarante ans, Second témoin bleu hermin
jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de ce lieu de commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel
témoin et le déclarant ont signé avec nous, après lecture
conjointe devant nous par moi notaire et par
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Bouchon
Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

M. Y. A.
Du 6 Mars
Marie Coynat

Par acte en date du six
mars, a deux heures de soir, au lieu de Pralun, commune de St Andre de Cubra, fils légitime de Jean
Bouchon, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Coynat, femme veuve, âgée
de trente sept ans, Second témoin Pierre Barny,
marichal feronier, âgé de quarante deux ans, habitant
de ce lieu de commune.
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte, lequel témoin ont signé avec nous, après lecture
et non le déclarant qui n'est ni marié,
le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Coynat, femme veuve, âgée
de trente sept ans, Second témoin Pierre Barny,
marichal feronier, âgé de quarante deux ans, habitant
de ce lieu de commune.
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte, lequel témoin ont signé avec nous, après lecture
et non le déclarant qui n'est ni marié,
le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Coynat, femme veuve, âgée
de trente sept ans, Second témoin Pierre Barny,
marichal feronier, âgé de quarante deux ans, habitant
de ce lieu de commune.
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte, lequel témoin ont signé avec nous, après lecture
et non le déclarant qui n'est ni marié,

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Coynat
Coynat, femme veuve, âgée de trente sept ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

M. Y. A.
Du vingt huit Février, mil huit cent quatre
vingt deux, a deux heures de soir,

Acte de naissance de Pierre Prestemon, né
hier a deux heures de soir au lieu de Pralun, commune
de St Andre de Cubra, fils légitime de Marie Prestemon,
cultivatrice, âgée de vingt huit ans, et de Marie Dega, sans
profession, âgée de vingt un ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Pralun.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Pierre Lantreau, postillon, âgé de quarante
trois ans, Second témoin Marie Dega, cultivateur, âgé de quarante
trois ans, habitant de ce lieu de commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé
avec nous, après lecture et non le déclarant qui n'est ni marié,
le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Dega, cultivateur, âgé de quarante
trois ans, habitant de ce lieu de commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte, lequel témoin ont signé
avec nous, après lecture et non le déclarant qui n'est ni marié,
le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Dega, cultivateur, âgé de quarante
trois ans, habitant de ce lieu de commune.

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Coynat
Coynat, femme veuve, âgée de trente sept ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

M. Y. A.
Du 28 Mars, mil huit cent quatre vingt deux, a
deux heures de soir,

Acte de naissance de Marie Coynat, née hier a deux
heures de soir, au bourg de St Andre de Cubra, fille légitime
de Jean Coynat, tonnelier, âgé de trente un ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de St Andre de Cubra.

Le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Coynat, femme veuve, âgée
de trente sept ans, Second témoin Pierre Barny,
marichal feronier, âgé de quarante deux ans, habitant
de ce lieu de commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte, lequel témoin ont signé avec nous, après lecture
et non le déclarant qui n'est ni marié,
le bon de l'enfant a été reconnu par
Premier témoin Marie Coynat, femme veuve, âgée
de trente sept ans, Second témoin Pierre Barny,
marichal feronier, âgé de quarante deux ans, habitant
de ce lieu de commune.

Dantagnan
Dantagnan, Maire de St Andre de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Coynat
Coynat, femme veuve, âgée de trente sept ans, et de Marie
Moanon, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Pralun.

285
N. 11
Du 9 Mars
Marché Vigé

Du neuf Mars mil huit cent quatre vingt deux
à huit heures du matin.
Acte de naissance de Marthe Vigé, née le sept de
mars à dix heures du soir, au Bourg de Saint-Hippolyte de Cubzac
un an, et de Marthe Baudouin, son père, âgé de vingt
deux ans, marié et demeurant ensemble au Bourg
de Saint-Hippolyte de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être Jean
Pierre Toussaint Jean Fauré, tonnelier, âgé de
quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte sur
lequel et le déclarant ont signé avec nous après lecture
Comptable devant la loi par moi Comte Marthe
Dantagnan, Maire de Saint-Hippolyte de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Comte Marthe Dantagnan
Jean Pierre Toussaint Jean Fauré

N. 12
Du 10 Mars
Bourg Saint-Hippolyte

Du dix Mars mil huit cent quatre vingt deux, à quatre
heures du soir.
Acte de naissance de Marthe Anouillet, née le dix de
mars à dix heures du soir, au Bourg de Saint-Hippolyte de
Cubzac, fille légitime de Jean
Anouillet, âgé de vingt-un ans, cultivateur, et de Marthe
Barthelemy, son épouse, âgée de vingt ans, mariée; le mari actuellement
soldat en garnison à Barbe, mais domicilié au Bourg de
Saint-Hippolyte de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être Jean
Pierre Toussaint Jean Fauré, tonnelier, âgé de quarante deux
ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a été
Comptable devant la loi par moi Comte Marthe
Dantagnan, Maire de Saint-Hippolyte de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Comte Marthe Dantagnan
Jean Pierre Toussaint Jean Fauré

N. 13
Du 18 Mars



Guillaume Peychere
Bon acte en date du sept desdits
mois de Mars mil huit cent
quatre vingt deux, enregistré
à la commune de Cubzac
le 18 Mars 1863.
Le Maire
Guillaume Peychere
Le Secrétaire
Guillaume Peychere

Du dix huit Mars mil huit cent quatre vingt deux
à onze heures du matin.
Acte de naissance de Guillaume Peychere, né le dix
de mars à onze heures du matin, au Bourg de Cubzac, commune de
Saint-Hippolyte de Cubzac, fils légitime de Guillaume
Peychere, cultivateur, âgé de vingt-un ans, et de Marthe
Baudouin, son épouse, mariée et demeurant ensemble au
Bourg de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être Jean
Pierre Toussaint Jean Fauré, tonnelier, âgé de
quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte sur
lequel et le déclarant ont signé avec nous après lecture
Comptable devant la loi par moi Comte Marthe
Dantagnan, Maire de Saint-Hippolyte de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Comte Marthe Dantagnan
Jean Pierre Toussaint Jean Fauré

Décédé à Toulon le 13
de Mars mil huit cent
quatre vingt deux.
Le Maire
Guillaume Peychere

Du dix huit Mars mil huit cent quatre vingt deux
à onze heures du matin.
Acte de naissance de Deloris Gréville, née le dix
de mars à onze heures du matin, au Bourg de Cubzac, commune de
Saint-Hippolyte de Cubzac, fille légitime de Jean
Gréville, marié, âgé de vingt ans, et de Marthe
Peyron, son épouse, mariée et demeurant ensemble au Bourg de
Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être Jean
Pierre Toussaint Jean Fauré, tonnelier, âgé de quarante
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a été
Comptable devant la loi par moi Comte Marthe
Dantagnan, Maire de Saint-Hippolyte de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Comte Marthe Dantagnan
Jean Pierre Toussaint Jean Fauré

Du dix Mars

Deloris Gréville
Bon acte en date du dix de Mars
mil huit cent quatre vingt deux,
enregistré à la commune de
Cubzac le 18 Mars 1863.
Le Maire
Guillaume Peychere

Décédé à Toulon le 13
de Mars mil huit cent
quatre vingt deux.
Le Maire
Guillaume Peychere

1874
Du 4 Avril
Charles Philippe

Le quatre avril mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Philippine mi ayeuse de son père de son côté, au lieu de Fombard, fille légitime de Désiré Philippe Sabatier, âgé de trente-un an, et de Marie Gillet sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Fombard.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Elie Larrieu, pardevin, âgé de cinquante quatre ans, Second témoin Pierre Bourrié, Sabatier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté devant la loi par moi Comte Octave Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu
Bourrié
Dantagnan
Décidé à St André de Cubzac le vingt huit octobre mil neuf cent quatre et au
Philippe le Maire
Larrieu
Bourrié
Dantagnan

Philippe Larrieu
Bourrié
Dantagnan

N° 16

Du 8 Avril
Marie Isabelle Bessède

Le huit avril mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Isabelle Bessède mi hère à sept heures de son côté, au lieu de Plégen commune de St. André de Cubzac, fille légitime de son père Bessède, âgé de vingt sept ans, et de Elisabeth Suzanne Guignac, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Plégen.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Fournier, Sabatier, âgé de quarante huit ans, Second témoin Jean Bourquier, percepteur, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté devant la loi par moi Comte Octave Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourquier
Bessède
Dantagnan

L'acte est daté de vingt deux heures du soir mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.
Décidé à Bordeaux le vingt un Avril mil neuf cent quatre et au
le 29 Avril 1874 -
le 19 mai.

Décidé à Saint André de Cubzac le trois juillet mil neuf cent quatre vingt quatre
P. L. Maire

1874
Du six sept
Catherine Mathieu

Le six sept mil huit cent quatre vingt quatre, à neuf heures du soir.
Acte de naissance de Catherine Mathieu mi hère commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Guillaume Mathieu, cultivateur, âgé de trente trois ans, et de Marie Emma, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Fombard.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Fournier, Sabatier, âgé de quarante huit ans, Second témoin Jean Bourquier, percepteur, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant

Compté devant la loi par moi Comte Octave Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourquier
Fournier
Dantagnan

L'acte est daté de vingt deux heures du soir mil huit cent quatre vingt quatre, à neuf heures du soir.
Décidé à Bordeaux le dix huit octobre mil neuf cent quatre et au
le deux septembre mil neuf cent quatre
le dix

Mairie de Saint André de Cubzac
le dix huit octobre mil neuf cent quatre
le deux septembre mil neuf cent quatre
le dix

N° 18

Du 17 Avril
Albert Louis Vigier

Le dix sept avril mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Albert Louis Vigier mi hère à onze heures de son côté, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Vigier, tailleur, habitant, âgé de trente deux ans, et de Marie Lucie Cornille Eloy, sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Ernest Pétre, percepteur, âgé de trente huit ans, Second témoin Gustave Vigier, cultivateur, âgé de quarante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté devant la loi par moi Comte Octave Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Vigier
Pétre
Dantagnan

Mairie de Bordeaux le dix huit octobre mil neuf cent quatre et au
le dix sept octobre mil neuf cent quatre et au
le dix

119
Du 29 Avril
Jean Girard

Du vingt quatre avril mil huit cent quatre
vingt deux à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Girard, né le vingt quatre
mars au bourg de S. André de Cubzac, fils légitime de
Agnes, son père, âgé de vingt huit ans, et de sa femme
nommée ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Cordou, cultivateur, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin Jean Cordou, fils, cultivateur, âgé de
vingt ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Gordon
Cordou fils
Jean Cordou
Dantagnon

120
Du 30 Avril
Joseph Robert

Du vingt six avril mil huit cent quatre vingt
deux, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Joseph Robert, né le
jour à neuf heures du matin, au bourg de S. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Robert, cultivateur, âgé de vingt sept ans,
et de Marie Anne
Bouvier, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Alfred Daffangy, pharmacien,
âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Edmond Althe,
néguisant, âgé de trente un an, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Daffangy
Althe
Dantagnon

Joseph Robert
L'acte de naissance de Robert a été enregistré le
jour à neuf heures du matin, au bourg de S. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Robert, cultivateur, âgé de vingt sept ans,
et de Marie Anne Bouvier, son épouse, âgée de vingt cinq ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de S. André de Cubzac.
Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Alfred Daffangy, pharmacien, âgé de trente quatre ans,
second témoin Jean Edmond Althe, néguisant, âgé de trente un an, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

121
Du 27 Avril
Mlle Castou



Par acte en date de quelques
jours mil huit cent quatre vingt
deux enregistré le présent acte de
naissance de cette commune.
Mlle
Castou
Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie, cultivateur, âgé de
vingt ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Castou
Dantagnon

Du vingt sept avril mil huit cent quatre
vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Mlle Castou, née le
sept mars au bourg de S. André de Cubzac,
fille légitime de Charles Castou, cultivateur, âgé de vingt
quatre ans, et de sa femme Guineau, son épouse, âgée
de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de S. André de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie, cultivateur, âgé de
vingt ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Castou
Dantagnon

Du 3 Mai
Angele Parvaxin
Par acte en date du trois
de mai mil huit cent quatre vingt
deux enregistré le présent acte de
naissance de cette commune.
Angele Parvaxin
Le son de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Angele Parvaxin, cultivateur, âgé de
vingt sept ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Parvaxin
Dantagnon

Du trois Mai mil huit cent quatre vingt deux à deux
heures du matin.
Acte de naissance de Angele Parvaxin, née le
deux de mai au bourg de la Garosse, commune de S. André de Cubzac,
fille légitime de Pierre Parvaxin, cultivateur, âgé de vingt cinq
ans, et de sa femme Marguerite, son épouse, âgée de dix neuf
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de la Garosse.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Parvaxin, cultivateur, âgé de
vingt sept ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et déclaré par lui, avec nous après lecture.
Contaté suivant la loi par moi Louis Martin
Dantagnon, Secrétaire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Parvaxin
Dantagnon

N: 20
Du 11 Mai
Jean Bourgeois

Du cinq Mai mil huit cent quatre vingt deux
à neuf heures du matin.
Acte de naissance de son Excellence
deux heures du matin au Bourg de St André de Subra
fil légitime de Pierre Bourgeois, âgé de
quarante cinq ans, et de Catherine Bourgeois, âgé de
quarante deux ans, mariés et demeurant ensemble
au Bourg de St André de Subra.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Clavis Peyron, jardinier, âgé de
trente sept ans, second témoin Pierre Barroy, marchand, âgé de
quarante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Mourissanoux R Peyron J
Barroy Dantagon

N: 21
Du 8 Mai

Jean Doris
décédé à Caudebec (Seine)
le vingt sept septembre mil
neuf cent cinquante trois
le sept octobre mil neuf
cent cinquante trois
Par acte indubitable
Premier témoin
second témoin
habitant de cette commune
un jeune
second témoin
habitant de cette commune
le
le
et quatre vingt trois
L'acte
de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin
second témoin
habitant de cette commune
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons vérifié
le présent acte que les témoin et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du huit Mai mil huit cent quatre vingt deux
à deux heures du soir

Acte de naissance de Jean Doris, né à Paris
deux heures du matin au lieu de la Cabaye, commune de
St André de Subra, fille naturelle de Pierre Doris,
cultivateur, âgé de vingt deux ans, demeurant au dit
lieu de la Cabaye, et de son épouse.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Eloi Larrieu, jardinier, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin Pierre Larrieu, laboureur, âgé de
quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons vérifié
le présent acte que les témoin et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu
Eloi Larrieu
Pierre Larrieu
Dantagon

N: 22
Du 11 Mai



Jean George Gaston
Casson
Décédé à Fleury les
Froides le vingt
neuf cent cinquante
trois le 14
Avril 1968.
Le Maire
L'acte
de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin
second témoin
habitant de cette commune
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu
Bourgeois
Dantagon

N: 26
Du 15 Mai

Raymond Lavin

Décédé à St Pierre
des Landes le vingt
neuf cent cinquante
deux le deux mai
mil neuf cent
cinquante deux
Le Maire

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin
second témoin
habitant de cette commune
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu
Dantagon

N: 23
Du 15 Mai

Acte de naissance de Jean George Gaston Casson,
de Subra, fil légitime de Jean Casson, âgé de
quarante cinq ans, et de Marie Labourelle,
ensemble au Bourg de St André de Subra.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Eloi Larrieu, jardinier, âgé de
cinquante quatre ans, second témoin Pierre Bourgeois,
âgé de quarante deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu Bourgeois
Dantagon

Du treize Mai mil huit cent quatre vingt deux, à
une heure du matin

Acte de naissance de Raymond Lavin au lieu de la
Caye, commune de St André de Subra, fil légitime de son père,
cultivateur, âgé de quarante quatre ans et de Marie Poston, son
épouse, âgé de trente deux ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de la Caye.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Raymond Gaston, cultivateur, âgé de
deux ans, second témoin Pierre Bourgeois, âgé
de trente ans, demeurant à St Pierre des Landes, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin
second témoin
habitant de cette commune
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constata suivant la loi par moi Comte de
Dantagon, Secrétaire de St André de Subra, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu
Dantagon

N. 49
Du 20 Mars
Jean Bouquet

Du vingt deux mil huit cent quatre vingt deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Jean Bouquet, né à deux heures du matin, au lieu de la Grande commune de Cubzac, fils légitime de Pierre Bouquet, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Marie Charpentier, sans profession, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la Grande.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Louis Boulet, charpentier, âgé de trente quatre ans, habitant de cette commune.
Deuxième témoin Jean Raymond, charpentier, âgé de trente quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin est signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit nous avoir vu et entendu le déclarant en son lieu et domicile.
Commissaire subordonné le sieur Louis Boulet, Dantagnon, Noir de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
Bouquet
E. Dantagnon

En acte en date du vingt quatre Mars mil huit cent quatre vingt deux à deux heures du matin, le sieur Louis Boulet, charpentier, âgé de trente quatre ans, habitant de cette commune, a été déclaré dans l'acte de naissance de son fils Jean Bouquet, né le vingt deux Mars mil huit cent quatre vingt deux, au lieu de la Grande, fils légitime de Pierre Bouquet, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Marie Charpentier, sans profession, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la Grande.

Decede à Samonac (Gironde) le onze Août mil neuf cent cinquante neuf - le sieur Louis Boulet
Raymond Jean
N. 50
Du 29 Mars
Charlotte Denis

Du vingt neuf Mars mil huit cent quatre vingt deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Charlotte Denis, née le vingt sept de ce mois, à quatre heures du soir, au bourg de Cubzac, fille légitime de Jean Denis, marchand de bois, âgé de trente six ans, et de Marie Denis, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Vigie, capitaine, âgé de quarante ans, second témoin Georges Montaut, marchand, âgé de vingt deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin est signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit nous avoir vu et entendu le déclarant en son lieu et domicile.

Commissaire subordonné le sieur Louis Boulet, Dantagnon, Noir de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Vigie
Montaut
Denis
E. Dantagnon

N. 49
Du 50 Mars



Du trent deux mil huit cent quatre vingt deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Antoine Lagard, né le vingt deux de ce mois, à huit heures de nuit, au lieu de Cubzac, fils légitime de Pierre Lagard, cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Noire, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Joseph Diversin, cultivateur, âgé de quarante quatre ans, second témoin Louis Vigie, boucher, âgé de quarante deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Cubzac.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin est signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit nous avoir vu et entendu le déclarant en son lieu et domicile.

Commissaire subordonné le sieur Louis Boulet, Dantagnon, Noir de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Vigie
Lagard
E. Dantagnon

N. 50
Du 7 Juin

Du cinq Juin mil huit cent quatre vingt deux à deux heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Vigout, né le cinq de ce mois, à deux heures du matin, au lieu de Noacay, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Jacques Vigout, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Jean Noire, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Noacay.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Marie Montaut, marchand, âgé de cinquante six ans, second témoin Paul Gassery, tailleur de pierre, âgé de cinquante trois ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin est signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit nous avoir vu et entendu le déclarant en son lieu et domicile.

Commissaire subordonné le sieur Louis Boulet, Dantagnon, Noir de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gassery
Montaut
E. Dantagnon

En acte en date du neuf Août mil neuf cent cinquante neuf - le sieur Louis Boulet, charpentier, âgé de trente quatre ans, habitant de cette commune, a été déclaré dans l'acte de naissance de son fils Jean Bouquet, né le vingt deux Mars mil huit cent quatre vingt deux, au lieu de la Grande, fils légitime de Pierre Bouquet, cultivateur, âgé de trente huit ans, et de Marie Charpentier, sans profession, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de la Grande.

M. 31
Du 19 Juin
Veuve Brodat

Du dix neuf juin mil huit cent quatre vingt deux à neuf heures du matin
Acte de naissance de Catherine Brodat, né le dix huit de ce mois, à cinq heures du matin, au lieu de Pontevén, commun de St André de Cubzac; fils légitime de Pierre Brodat, cultivateur, âgé de trente ans, et de Catherine Garçon, son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Jean Théron.
Le don de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Guyard, cultivateur, âgé de trente cinq ans, second témoin Jean Louis Meunier, fermier, âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui a été lu et signé avec nous après lecture, et avec le déclarant qui a dit en savoir.
Composé suivant la loi par moi Emile de Castelnau Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

St André de Cubzac
Emile de Castelnau Dantagnan

M. 32
Du 12 juillet
Marguerite Botard

Du premier juillet mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Marie Genevieve Botard, née le vingt neuf juin, à neuf heures du matin, au lieu de Pontevén, commun de St André de Cubzac; fille légitime de Jean Botard, cultivateur, âgé de cinquante ans, et de Françoise Dubé, son épouse, âgée de quarante un ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Pontevén.
Le don de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Gabriel Gontier, sabotier, âgé de quarante cinq ans, second témoin Gaston Laporte, marchand à pied, âgé de trente un ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui a été lu et signé avec nous après lecture, et avec le déclarant qui a dit en savoir.
Composé suivant la loi par moi Emile de Castelnau Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gab. Gontier
G. Laporte
Emile de Castelnau Dantagnan

M. 33
Du 8 juillet
Marie Hoquequet



Du huit juillet mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Hoquequet, née le premier de ce mois, à huit heures et demi du soir, au lieu de Pontevén, commun de St André de Cubzac; fille légitime de Jean Hoquequet, cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Catherine Fournier, son épouse, âgée de vingt trois ans, mariés et demurant ensemble au lieu de St André de Cubzac.
Le don de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Boivin, fermier, âgé de quarante huit ans, second témoin Jean Thure, tonnelier, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui a été lu et déclaré avec nous après lecture.
Composé suivant la loi par moi Emile de Castelnau Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Hoquequet Jean
Boivin Jean
Emile de Castelnau Dantagnan

M. 34
Du 12 juillet
Pierre Dubard

Du douze juillet mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Dubard, né le six de ce mois, à deux heures du matin, au lieu de Badabec, commun de St André de Cubzac; fils légitime de Jean Dubard, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Marie Stenais, son épouse, âgée de trente trois ans, mariés et demurant ensemble au dit lieu de Badabec.
Le don de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bazin, chaudronnier, âgé de quarante quatre ans, second témoin Jean Boivin, fermier, âgé de quarante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui lui a été lu et déclaré avec nous après lecture.
Composé suivant la loi par moi Emile de Castelnau Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Dubard
Bazin Jean
Boivin Jean
Emile de Castelnau Dantagnan

Emile de Castelnau Dantagnan
Décédé à Saint André de Cubzac (Gironde) le vingt huit novembre mil neuf cent cinquante quatre.
Le Maire,

Par acte en date du premier mai mil neuf cent sept, enregistré au greffe de la mairie de Marignac (Gironde) Marguerite Botard dont la naissance est inscrite dans l'acte de mariage a été reconnue avoir été mariée avec Jean Botard, dont l'acte de mariage est inscrit au greffe de la mairie de Marignac le vingt huit mai mil neuf cent sept.

Par acte en date du vingt huit mai mil neuf cent sept, enregistré au greffe de la mairie de Marignac (Gironde) Marie Hoquequet dont la naissance est inscrite dans l'acte de mariage a été reconnue avoir été mariée avec Jean Hoquequet, dont l'acte de mariage est inscrit au greffe de la mairie de Marignac le vingt huit mai mil neuf cent sept.

Par acte en date du vingt huit mai mil neuf cent sept, enregistré au greffe de la mairie de Marignac (Gironde) Pierre Dubard dont la naissance est inscrite dans l'acte de mariage a été reconnue avoir été mariée avec Marie Stenais, dont l'acte de mariage est inscrit au greffe de la mairie de Marignac le vingt huit mai mil neuf cent sept.

N. 3
Du 17 juillet
Jean Dupuy

De dix sept juillet mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin,
Acte de naissance de Jean Dupuy, né le quatre à onze heures et demie de soir au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Dupuy, tailleur de pierre, âgé de trente huit ans, et de Marie Vézinaud, son épouse, âgée de trente huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Fournier laboureur, âgé de quarante huit ans, second témoin Bertrand Laforgue, ouvrier, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lui a été déclaré et ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, chevalier de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Comte de Dantagnan Laforgue

N. 4
Du 17 juillet
Jean Joseph Forestier

De dix sept juillet mil huit cent quatre vingt deux à neuf heures et demie du matin.

Acte de naissance de Jean Joseph Forestier né le quatre à onze heures et demie de soir au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Jean Joseph Forestier, tailleur de pierre, âgé de vingt six ans, et de Jeanne Elégi, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Fournier laboureur, âgé de quarante huit ans, second témoin Bertrand Laforgue, ouvrier, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lui a été déclaré et ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, chevalier de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Forestier Laforgue
Dantagnan

N. 57
Du 22 juillet



Jean Gallais

Décidé à St André de Cubzac (St André) le vingt six mars mil neuf cent cinquante quatre
Le vingt six mars mil neuf cent cinquante quatre
Maire

N. 58

Le 24 juillet

Michel Morin

De vingt deux juillet mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Jean Gallais, né le à onze heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Jean Gallais, menuisier, âgé de quarante deux ans, et de Péronnelle Stalage, son épouse, âgée de quarante quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jules Eugène Lebigre, âgé de trente neuf ans, second témoin Jean Lebigre, tailleur, âgé de quarante trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lui a été déclaré et ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, chevalier de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jules Eugène Lebigre Dantagnan
Gallais Lebigre

De vingt quatre juillet mil huit cent quatre vingt deux à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Michel Morin, né à onze heures et demie du matin, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de Michel Morin, serrurier, âgé de trente deux ans, et de Jeanne Bournaud, son épouse, âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Gaston Chéon, négociant, âgé de vingt six ans, second témoin Jean Louis Chéon, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lui a été déclaré et ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Comte de Dantagnan, chevalier de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Michel Morin Dantagnan
Chéon Chéon

N. 39
Du 27 juillet

De vingt cinq juillet mil huit cent quatre vingt deux, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Louis Baromet, né hier à deux heures et demi du soir, au lieu de la Grosse, vis à vis de S. André de Cuba, fils légitime de Gabriel Baromet, âgé de quarante huit ans, et de Marie Dumoulin, son épouse, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Grosse.

Louis Baromet
Premier témoin
Second témoin

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Lecomte, plâtrier, âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Besson, tailleur de pierre, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a été lu devant.

Combat suivant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de S. André de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Morand Jean
Geneul P
E Dantagnan

N. 40
Du 27 juillet

De vingt sept juillet mil huit cent quatre vingt deux, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne David, née hier à deux heures du soir au lieu de Port neuf, commune de S. André de Cuba, fille légitime de Couvry David, mineur, âgé de trente deux ans, et de Clarisse Bidaud, son épouse, âgée de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble à Portneuf.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Firmin Sabotier, âgé de quarante huit ans, second témoin Eli Lamine, jarrier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par Madame Geneul d'ap. femm, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combat suivant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de S. André de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jeanne David
Geneul P
E Dantagnan

N. 41
Du 28 juillet



Jean Pommer

Acte de naissance de Jeanne Pommer, née hier à deux heures du soir au lieu de S. André de Cuba, fille légitime de Jean Pommer, âgé de quarante deux ans, et de Marie Dumoulin, son épouse, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de S. André de Cuba.

N. 42
Du 8 août

De huit août mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Gabriel Henriette Castora, née le dix sept mai à onze heures et demi du matin au bourg de S. André de Cuba, fille légitime de Pierre Castora, journalier, âgé de trente six ans, et de Marie Verdor, son épouse, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de S. André de Cuba.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Joseph Vial, plâtrier de crech, âgé de trente deux ans, second témoin Pierre Firmin Sabotier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a été lu devant.

Combat suivant la loi par moi Louis Martin Dantagnan, Maire de S. André de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Gabriel Henriette Castora
Geneul P
E Dantagnan

1841

Du 8 Août

Pierre Bigott

Par acte en date du vingt-neuf mil neuf cent dix devant moi, notaire de Branne (Seine-et-Oise) Pierre Bigott me la naissance et contrat de mariage de Jeanne Bigott et de son mari Jeanne Bigott.

Du huit Août mil huit cent quatre vingt deux, à quatre heures du soir, Acte de naissance de Pierre Bigott, né le cinq de ce mois, à midi au lieu de Fourvrat, commune de Coubert, fils légitime de Jean Bigott, cultivateur, âgé de trente trois ans, et de Jeanne Garrouilh, son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Fourvrat.

Acte de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Pierre Ferron, laboureur, âgé de quarante huit ans, second témoin Jean Tavaux, tonnelier, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé avec nous après lecture, et nous le déclarons qu'il a été lu devant nous par moi, Louis Bontat, Secrétaire de Coubert, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Bigott
Père Jean
Edantagnon

1841

Du 16 Août

Jean Courcier

Par acte en date du sept juillet mil neuf cent dix devant moi, notaire de Branne (Seine-et-Oise) Jean Courcier me la naissance et contrat de mariage de Jeanne Courcier et de son mari Jeanne Courcier.

Du seize Août mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin, Acte de naissance de Jeanne Courcier, née à midi au lieu de la Bousse, commune de Coubert, fille légitime de Jean Courcier, cultivateur, âgé de vingt quatre ans, et de Jeanne Langochan, son épouse, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Bousse.

Acte de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Jean Langochan, propriétaire, âgé de quarante ans, demeurant à Salignac, second témoin Jeanne Courcier, propriétaire à Coubert, âgée de quarante cinq ans.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé avec nous après lecture, et nous le déclarons qu'il a été lu devant nous par moi, Louis Bontat, Secrétaire de Coubert, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jeanne Courcier
Père Jean
Edantagnon

1841

Du 18 Août

Jules Daumun



Jules Daumun

De cède à Argenteuil (Seine-et-Oise) le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante la première d'écrite mil neuf cent cinquante.

La Maire
W. L. L.

Du dix huit Août mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin, Acte de naissance de Jules Daumun, né le quatre de ce mois, à midi au lieu de Coubert, fils légitime de Jean Daumun, cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Elisabeth Traubert, son épouse, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Coubert.

Acte de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Pierre Ferron, laboureur, âgé de quarante huit ans, second témoin Jean Tavaux, tonnelier, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé avec nous après lecture, et nous le déclarons qu'il a été lu devant nous par moi, Louis Bontat, Secrétaire de Coubert, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jules Daumun
Père Jean
Edantagnon

1841

Du 19 Août

Alcandre Lecomte

Du dix neuf Août mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin, Acte de naissance de Alcandre Lecomte, né le quatre de ce mois, à midi au lieu de Coubert, fils légitime de Jean Lecomte, cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Elisabeth Traubert, son épouse, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Coubert.

Acte de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Jeanne Courcier, propriétaire, âgée de quarante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été signé avec nous après lecture, et nous le déclarons qu'il a été lu devant nous par moi, Louis Bontat, Secrétaire de Coubert, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Alcandre Lecomte
Père Jean
Edantagnon

1074
Du 18 Août

138
Dei die huit tout mil huit cent quatre vingt deux, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Jules Daumens, né le quinze de ce mois, à une heure du soir, au bourg de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Daumens, portillon, âgé de trente cinq ans, et de Elisabeth Traubert, sans profession, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Ferrin, Saboteur, âgé de quarante huit ans, Second témoin Elis Larrion, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par M^{me} Geneuil, sage femme, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et la déclarante ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Martin Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

L. Ferrin
Emile Martin Dantagnon
Geneuil

Dei die huit tout mil huit cent quatre vingt deux,

Par acte en date du vingt Avril mil neuf cent huit inscrit à la mairie de Bordeaux, Jules DAUMENS dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre a contracté mariage avec Marie DUBROCA dont mention est faite par nous officier de l'état civil à cinq heures mil neuf cent huit.

Emile Martin Dantagnon

N. 47
Du 19 août
Marie Chiriac
Defforge

Du dix neuf Août mil huit cent quatre vingt deux, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Charles Chiriac Petronille Defforge, né hier à six heures du soir au bourg de L'Estivade de Cuba, fille légitime de Louis et Marie Defforge, premier âge de trente quatre ans, et de Marie Chiriac, femme Victorien Lafosse, sans profession, âgé de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Estivade de Cuba.
L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Paul Lorrain, négociant, âgé de trente sept ans, second témoin Pierre Rousin, sabotier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture avec nous déclarant.
Compte suivant la loi par moi Emile Dantagnan, Dantagnan, Maire de L'Estivade de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Defforge Paul Lorrain Chiriac Dantagnan

N. 48
Du 29 août
Laurine Chiriac
Jean Steeg

Du vingt neuf Août mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Laurine Chiriac Jeanne Steeg, née hier à sept heures et demie du soir, au bourg de L'Estivade de Cuba, fille légitime de Leon Berthod Steeg, brigadier de gendarmerie, âgé de vingt neuf ans, et de Cecile Leroy, sans profession, âgé de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Estivade de Cuba.
L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Cassan, gendarme à cheval, âgé de trente ans, second témoin Pierre Rousin, sabotier, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture avec nous déclarant.
Compte suivant la loi par moi Emile Dantagnan, Dantagnan, Maire de L'Estivade de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Chiriac Steeg Lorrain Dantagnan

N. 49
Du 19 96
Pierre Louis Bernier

Du dix neuf d'octobre mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Louis Bernier, né hier à sept heures et demie du soir, au bourg de L'Estivade de Cuba, fils légitime de Jacques Bernier, facteur, âgé de trente cinq ans, et de Marie Decombes, sans profession, âgé de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Estivade de Cuba.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Rousin, sabotier, âgé de quarante huit ans, second témoin Blaise Lorrain, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture avec nous déclarant.
Compte suivant la loi par moi Emile Dantagnan, Dantagnan, Maire de L'Estivade de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Bernier Dantagnan Lorrain

N. 50
Du 19 96
Jean Paul Boylet

Du dix neuf d'octobre mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures et demie du matin.
Acte de naissance de Jean Paul Boylet, né le quarante et un à sept heures du matin, au bourg de L'Estivade de Cuba, fils légitime de Pierre Boylet, serrurier, âgé de trente ans, et de Marie Chiriac, épouse de Jeanne, âgé de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'Estivade de Cuba.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Rousin, sabotier, âgé de quarante huit ans, second témoin Blaise Lorrain, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture avec nous déclarant.
Compte suivant la loi par moi Emile Dantagnan, Dantagnan, Maire de L'Estivade de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Boylet Lorrain Dantagnan

Marie Bourdeau le
Dantagnan
Dantagnan

N^o 13
Du 25 fev

De vingt en Septembre mil huit cent quatre
vingt deux, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Giraud, née le jour
sept heures et demi du matin, au lieu de la Carré, commune
de S. André de Cubzac, fille légitime de Eugène Léo
Giraud, tonnelier, âgé de vingt six ans, et de Marie Boutequin,
sans profession, âgée de vingt huit ans, mariés et demeurant
ensemble au lieu de la Carré.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Antoine Souja, commis juré, âgé de
trente ans, second témoin Pierre Thévenin, laboureur, âgé de quarante
huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que le tuteur, ou
le signataire, nous a présentés, et nous le déclarant que c'est le même.
Compté devant lui par moi Comte Martin
Dantagnan, Maire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Antoine Souja Dantagnan
Pierre Thévenin Dantagnan

Marié Girard
Acte en date du 25
février mil huit cent
quatre vingt deux
à la mairie de Bordeaux
Marie Girard dont la naissance
est constatée dans l'acte ci dessus
est déclarée mariée avec Henri
Boutequin

Acte en date du 25
février mil huit cent
quatre vingt deux
à la mairie de Bordeaux
Marie Girard dont la naissance
est constatée dans l'acte ci dessus
est déclarée mariée avec Henri
Boutequin

N^o 12
Du 23 fev

De vingt trois Septembre mil huit cent quatre
vingt deux, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Berthe Bourc, née hier
à dix heures du soir, au bourg de S. André de Cubzac, fille
légitime de Jean Bourc, maçon, âgé de vingt quatre ans, et de
Marie Quentin Duret, sans profession, âgée de vingt ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Joseph Jouis, tourneur, âgé de vingt six
ans, second témoin Antoine Bourc, maçon, âgé de vingt
un ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que le tuteur, ou
le signataire, nous a présentés, et nous le déclarant que c'est le même.
Compté devant lui par moi Comte Martin
Dantagnan, Maire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jouis Bourc
Antoine Bourc Dantagnan
Joseph Jouis Dantagnan

Décédé à Bordeaux
(Gironde) le onze Mars
mil huit cent quarante
trois.

Le vingt Mars mil huit
cent quarante trois
le Maire,
Dantagnan

N^o 13
Du 27 fev

De vingt cinq Septembre mil huit cent quatre
vingt deux, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Catherine Yvonne Plémeau
née le vingt trois de ce mois, à quatre heures et demi au bourg
de S. André de Cubzac, fille légitime de Jean Yvonne Plémeau
marchand, âgé de vingt neuf ans, et de Anne Yvonne
Noire, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie Boutequin, marchand,
âgé de cinquante deux ans, second témoin Jules Yvonne
âgé de trente huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que le
tuteur, ou le déclarant, ont signé avec nous après lecture.
Compté devant lui par moi Comte Martin
Dantagnan, Maire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. M. Montaut Dantagnan
J. Yvonne Dantagnan
J. Boutequin Dantagnan

N^o 14
Du 9 fev

De cinq Octobre mil huit cent quatre vingt deux, à onze
heures du matin, acte de naissance de Blanche Bourc, née hier
à cinq heures du matin, au bourg de S. André de Cubzac, fille légitime
de Jean Bourc, tourneur, âgé de vingt cinq ans, et de
Marie Quentin Duret, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le second enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Pierre Boutequin, marchand d'oiseaux, âgé de cinquante cinq
ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que le tuteur, ou
le signataire, nous a présentés, et nous le déclarant que c'est le même.
Compté devant lui par moi Comte Martin
Dantagnan, Maire de S. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jouis Bourc
Antoine Bourc Dantagnan
J. Boutequin Dantagnan

Blanche Bourc
Par acte en date du vingt
quatre novembre mil huit cent
quatre vingt deux à la mairie de
Bordeaux (Gironde) Blanche
Bourc dont la naissance est
constatée dans l'acte ci dessus
a contracté mariage avec
Gervais Jean.
Le présent mariage a été
officié de l'état civil le vingt
huit novembre mil huit cent
quatre

Jouis Bourc
Antoine Bourc Dantagnan
J. Boutequin Dantagnan

N: 17
Du 9 g^{de}
Jean Maccaire

Deuxième d'Octobre mil huit cent quatre vingt
deux à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Maccaire, né hier à huit
heures du soir, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de
Pierre Maccaire, marié, âgé de vingt trois ans, et de
Eusemie Jeanne Beath Scellard, sans profession, âgée de
vingt ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
St André de Cubzac.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Joseph Boy, marié, âgé de vingt
neuf ans, second témoin Jean Poudrin teneur, âgé de quarant
neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant le loi par nous Comité de l'arrondissement
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

En l'habitation Maccaire Pierre Dantagnan

Picéde à Lunizey
(Haute-Vienne) le qua
tre Décembre mil neuf
cent soixante et six.
Dont mention le huit
Janvier mil neuf cent
soixante six.
Le Maire,
Lunizey

Le huit quatre avec signature
Garena
Le vingt un Février mil neuf
cent soixante six.
Le Maire

Deuxième d'Octobre mil huit cent quatre vingt
deux à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Paul Maccaire Gramard, né
hier à huit heures du soir, au bourg de St André de Cubzac, fils
légitime de Pierre Gramard, veuve de, construction indéterminée,
de quarant-un ans, et de Catherine Marguerite Scellard, ma
rriée, âgée de trente cinq ans, mariés et demeurant ensemble
au bourg de St André de Cubzac.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bernaërthe marchand, âgé de quarant
un ans, second témoin Jean Fernin Ploucau, marchand, âgé
de vingt neuf ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les té
moins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant le loi par nous Comité de l'arrondissement
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fon
ctions d'officier public de l'état civil.

Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fon
ctions d'officier public de l'état civil.
Gramard
Dantagnan
Pinaud fils

N: 17
Du 19 g^{de}
Pierre Plumeau

Par acte en date du
deuxième mai mil neuf cent
quatre vingt deux à la mairie de
Salandre de Bourde (grande)
Pierre Plumeau, veuve de la veuve
de son mari, et de son mari
de son mariage avec Marie
de Bourde.
Dont mention faite par nous
le dixième mai mil neuf cent
quatre vingt deux.

Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.
Plumeau Pierre Vaud St Jean

N: 18
Du 25 g^{de}
François Beaumont

Par acte en date du onze mai
mil neuf cent sept à la mairie
de Bourdeaux, François Beaumont
est le mariage et civilisé dans
ce acte et civilisé à Bourdeaux
avec Henriette Beaumont.
Dont mention faite par nous
le dix-neuf mai mil neuf cent
sept.

Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fon
ctions d'officier public de l'état civil.
Beaumont
Dantagnan

Deuxième d'Octobre mil huit cent quatre vingt
deux à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Plumeau, né hier à
trois heures du soir, au bourg de Bourdeaux, commune de
St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Plumeau,
cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Jeanne Allen
sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant
ensemble au dit bourg de Bourdeaux.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre St Jean, plus de vingt ans, âgé
de vingt trois ans, second témoin Pierre St Jean, habitant, âgé
de quarant-huit ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant le loi par nous Comité de l'arrondissement
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Plumeau Pierre Vaud St Jean

Deuxième d'Octobre mil huit cent quatre vingt
deux à neuf heures du matin.

Acte de naissance de François Beaumont, né hier à
sept heures du soir, au bourg de St André de Cubzac,
fils légitime de Jacques Beaumont, teneur, âgé de trent deux
ans, et de Marie Viregou, sans profession, âgée de trent sept
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.
L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Beaumont, teneur, âgé de vingt huit
ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les té
moins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant le loi par nous Comité de l'arrondissement
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fon
ctions d'officier public de l'état civil.

Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant les fon
ctions d'officier public de l'état civil.
Beaumont
Dantagnan
Beaumont
Dantagnan
Beaumont
Dantagnan

Le vingt un Novembre mil
neuf cent trente trois.
Le Maire
Beaumont

Decret de Bourdeaux le vingt deux mil
neuf cent soixante quatre
le dix sept Juin 1907
le Maire, Lunizey

Grandm^e Maccaise Ferre Dantagnan

Le dix sept Octobre mil huit cent quatre vingt
un, à deux heures du soir.

Acte de naissance de Jean Paul Marius Gramond, né
hier à six heures du soir, au bourg de St. André de Cubzac, fils
légitime de Etienne Gramond, receveur des contributions indirectes,
âgé de quarante-un an, et de Catherine Margdelaine Maard, son
profession, âgée de trente cinq an, mariés et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Bernailho marchand, âgé de quarante
huit an. Second témoin Jean Fernin Ploucau marchand, âgé
de vingt neuf an, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contraté suivant la loi par moi Louis Maard
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Gramond
Dantagnan
Bernailho
P. Maard

16/10

Du 17 jbr

Jean Paul Marius
Gramond

Cet acte en date du dix neuf
mai mil neuf cent huit inscrit à
la mairie de Bordeaux, Jean
Paul Marius Gramond dont la
naissance est constatée dans l'acte
ci contre a contracté mariage avec
Marie Louise Demenier
dont mention faite par nous,
officier de l'état civil, le vingt cinq
mai mil neuf cent huit.

D. A. Thorez
Maire à Angoulême (Charente)
le vingt Fevrier mil neuf cent
huit quatre avec Marguerite
Barrieux.
Le vingt un Fevrier mil neuf
cent quatre quatre.
L. Maier

Barrieux

1777
Du 29
Jean Marie Elisabeth Barbier

En cas de décès de tout l'un des deux époux, l'autre survivant aura la tutelle de ses enfants naturels, à l'exception de ceux qui ont été légitimés par mariage subséquent.

Décédé à St Amand de Celaye, le quatre Février mil neuf cent soixante sept.
Le Maire
Laurier

N: 60

Du 30 8^{bre}

Jean Cornu

Décédé à Saint André de Célyac le cinq Janvier mil neuf cent soixante deux.
Le six Janvier mil neuf cent soixante deux
Le Maire,
Laurier

De vingt cinq Octobre mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du soir,
Acte de naissance de Jeanne Marie Elisabeth Barbier, née hier à un heure du matin, au lieu de Gata, fille légitime de Louis Barbier, Chiffonnier, âgé de vingt quatre ans, et de Geneviève Boerch, sans profession, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Gata.

Le said l'enfant a été reconnu être femelle.
Premier témoin Olivier Larrin, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, second témoin Jean Marie Montaut, marchand, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Comte de Cartier Dantagnan, Maire de St André de Célyac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Barbier, J. M. Montaut, Dantagnan

De trente Octobre mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne Cornu, née ce jour à un heure du matin, au lieu de Tombouillon, commune de St André de Célyac, fille légitime de Jean Cornu, tailleur de pierre, âgé de vingt neuf ans, et de Marguerite Cornu, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Tombouillon.

Le said l'enfant a été reconnue être femelle.
Premier témoin Jules Boarch, tonnelier, âgé de vingt cinq ans, second témoin Pierre Thoury, laboureur, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Comte de Cartier Dantagnan, Maire de St André de Célyac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Cornu, Boarch, Thoury, Dantagnan

N: 61

Du 3 9^{bre}

Elisabeth Thoury

De trois Novembre mil huit cent quatre vingt deux, à deux heures du matin.
Acte de naissance d'Elisabeth Thoury, née le premier de ce mois à six heures du soir, au lieu de St André de Célyac, fille légitime de Antoine Thoury, carrier, âgé de vingt six ans, et de Marguerite Gaboria, sans profession, âgée de vingt un an, mariés et demeurant ensemble au lieu de St André de Célyac.

Le said l'enfant a été reconnue être femelle.
Premier témoin Jean Antoine Tombouillon, âgé de vingt huit ans, second témoin Pierre Thoury, laboureur, âgé de quarante huit ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté suivant la loi par moi Comte de Cartier Dantagnan, Maire de St André de Célyac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Thoury, Tombouillon, Dantagnan

N: 62

Du 6 9^{bre}

Emile Guichard

De six Novembre mil huit cent quatre vingt deux, à neuf heures du matin.
Acte de naissance d'Emile Guichard, né le quatre de ce mois à quatre heures du soir, au lieu de Guignan, commune de St André de Célyac, fille légitime de Jean Guichard, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne Gautier, sans profession, âgée de dix sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Guignan.

Le said l'enfant a été reconnue être femelle.
Premier témoin Pierre Bonnet, tailleur de habits, âgé de vingt un an, second témoin Jean Marie Montaut, marchand, âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui n'est ni marié, ni veuf, ni divorcé.
Compté suivant la loi par moi Comte de Cartier Dantagnan, Maire de St André de Célyac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Bonnet, Montaut, Dantagnan

N. 63
Du 18 9^{bre}
Jean Robin

De huit novembre mil huit cent quatre vingt
deux, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Robin né le soir
de St André de Cubzac, fils légitime de Gabriel Robin
cultivateur, âgé de trente neuf ans, et de Marie Charquon,
sans profession, âgée de trent un an, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Montalan.

Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Gie Larrivé jardinier, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin Jean Noarin Montant, marchand
âgé de cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé
avec nous après lecture et non le déclarant que dit en savoir.
Contaté suivant le loi par moi Joseph Martin
Dantagnon, Noarin de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Larrivé J. M. Montant J. Dantagnon

N. 64
Du 18 9^{bre}
Jean Claverie

De dix huit novembre mil huit cent quatre vingt
deux, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jean Claverie, né hier à dix heures
du soir, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime de
Jean Claverie portillon, âgé de vingt neuf ans, et de Marie
Roboutet, sans profession, âgée de trente deux ans, mariés et
demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Landreau portillon, âgé de
quarante huit ans, second témoin Jean David, portillon, âgé
de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé
avec nous après lecture et non le déclarant que dit en savoir.
Contaté suivant le loi par moi Joseph Martin
Dantagnon, Noarin de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Landreau J. David J. Dantagnon

N. 65
Du 28 9^{bre}
Marie Olivier

Par acte en date du vingt
en mille neuf cent
deux, les sieurs Olivier
de cette commune, de son
Olivier, dont le mariage
est contracté en cette
commune, par son père
marié, et par son frère
de l'état civil le trent huit
mille neuf cent en

Decédé à St André
de Cubzac le vingt sept
Février mil neuf cent
cinquante neuf -
le vingt huit Février
mil neuf cent cinquante
neuf.

le Maire
J. Dantagnon

N. 66
Du 28 9^{bre}
Armand Pierre Roy

Decédé à Bordeaux le
quatre janvier mil neuf
cent quarante six.
Le dit sept janvier mil neuf
cent quarante six.
le clercal

reçu

De vingt huit novembre mil huit cent
quatre vingt deux, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Olivier, née le vingt
sept de ce mois à dix heures du soir, au lieu de quatre
chemin, commune de St André de Cubzac, fille légitime
de Gabriel Olivier Carrier, âgé de trent un an, et de
Marie Oriat, sans profession, âgée de vingt deux ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de quatre chemin.

Le said enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Xavier Peyron, portillon, âgé de
trente sept ans, second témoin Jean Louis, âgé de
trente deux ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les
témoins ont déclaré ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant le loi par moi Joseph Martin
Dantagnon, Noarin de St André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Olivier X. Peyron J. Dantagnon

De vingt huit novembre mil huit cent quatre
vingt deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance d'Armand Pierre Roy, né à cinq
heures du matin au lieu de Chauvin, commune de
St André de Cubzac, fils légitime de Jean Roy, tailleur
de pierre, âgé de trente quatre ans, et de Marie Dupuy,
sans profession, âgée de vingt neuf ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Chauvin.

Le said enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Roy, tailleur, âgé de trent deux
ans, second témoin Xavier Peyron, portillon, âgé de trent
sept ans, habitant de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont déclaré ont signé avec nous après lecture.
Contaté suivant le loi par moi Joseph Martin
Dantagnon, Noarin de St André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

X. Peyron J. Roy J. Dantagnon

N^o 67

Du 7 Dec

Joseph Cognat

J'ai acte en date du jour
passer un mariage entre
le sieur Cognat et la
demoiselle de Cado
le mariage a été célébré
par le sieur de Cado
notaire de Cado
le mariage a été célébré
par le sieur de Cado
notaire de Cado
le mariage a été célébré
par le sieur de Cado
notaire de Cado

Acte de naissance de Joseph Cognat, né le sept
deux, à deux heures du soir,

de ce mois à neuf heures du soir, au bourg de Cado,
de Cado, fils légitime de Pierre Cognat, marié,
de trente sept ans, et de Jeanne Cognat, son épouse,
de trente deux ans, mariés et demurant ensemble
au bourg de Cado, de Cado.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Basse, tomelier, âgé de trent
ans, second témoin Pierre Cognat, fermier, âgé de trent
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
dilatants ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi notaire de Cado,
Dantagnan, Maire de Cado, de Cado, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Cognat
Jean Basse
Pierre Cognat

N^o 68

Du 11 Dec

Pierre Fossecau

Décidé au Podcaup le
deux jour mil neuf cent soixante
quatre -
le dix sept juin mil neuf
cent soixante quatre -
le Mois de
Lempire

Acte de naissance de Pierre Fossecau, né le onze
deux, à deux heures du soir,

de ce mois à deux heures du soir, au bourg de Cado,
de Cado, fils légitime de Pierre Fossecau, marié,
de trente deux ans, et de Jeanne Fossecau, son épouse,
de trente deux ans, mariés et demurant ensemble au
bourg de Cado, de Cado.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Basse, capitaine, âgé de quarante
quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
dilatants ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi notaire de Cado,
Dantagnan, Maire de Cado, de Cado, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Fossecau
Jean Basse
Pierre Fossecau

N^o 69

Du 15 Dec

Marie Montagnon

J'ai acte en date du dix sept
deux, à deux heures du soir,
le mariage de Marie
Montagnon et de
Jean Montagnon
le mariage a été célébré
par le sieur de Cado
notaire de Cado

Acte de naissance de Marie Montagnon, née le quinze
deux, à deux heures du soir,

de ce mois à deux heures du soir, au bourg de Cado,
de Cado, fille légitime de Jean
Montagnon, marié, âgé de vingt deux ans, et de
Jeanne Montagnon, son épouse, âgée de vingt deux ans,
mariés et demurant ensemble au bourg de Cado, de Cado.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Basse, fermier, âgé de trent
ans, second témoin Pierre Cognat, fermier, âgé de trent
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
dilatants ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi notaire de Cado,
Dantagnan, Maire de Cado, de Cado, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

P. Basse
J. Montagnon
Dantagnan

N^o 70

Du 17 Dec

Marie Angélique
Bottelle

J'ai acte en date du dix sept
deux, à deux heures du soir,
le mariage de Marie
Angélique Bottelle et de
Jean Bottelle
le mariage a été célébré
par le sieur de Cado
notaire de Cado

Acte de naissance de Marie Angélique Bottelle, née le dix sept
deux, à deux heures du soir,

de ce mois à deux heures du soir, au bourg de Cado,
de Cado, fille légitime de Jean Bottelle, marié,
de trente deux ans, et de Jeanne Bottelle, son épouse,
de trente deux ans, mariés et demurant ensemble au
bourg de Cado, de Cado.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Basse, capitaine, âgé de quarante
quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les
dilatants ont signé avec nous après lecture.

Contaté devant la loi par moi notaire de Cado,
Dantagnan, Maire de Cado, de Cado, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

P. Basse
J. Bottelle
Dantagnan

11571
Du 19 Dec

Acte de naissance de Denis Garthe, né le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à trois heures du soir, légitime de Jean Baptiste Garthe, garçon de hôtel, âgé de trente-deux ans, et de Jeanne Gerouil, sans profession, âgée de vingt-huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac. Le bon de l'enfant a été reconnu et reconnu par le premier témoin G. L. Larrieu, jardinier, âgé de cinquante-trois ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture faite devant nous et la lecture par nous faite devant le fonctionnaire de l'office public de l'état civil.

Dantagnon, Maire de St André de Cubzac, faisant fonction d'officier public de l'état civil.

Garthe Louis Gerouil

Le présent acte a été dressé par nous, officier public de l'état civil, en vertu de la loi du 20 septembre 1792, et de l'arrêté du préfet de la Gironne en date du 27 septembre 1837.

Décidé à Bois-Colombes (Haut de Seine) le vingt-cinq septembre mil neuf cent dix-neuf, par le Tribunal de première instance de Paris, le 27 septembre 1917.

10 Mars

11572
Du 21 Dec

Acte de naissance de Marie-Alexandrine André, née le vingt-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à trois heures du soir, légitime de Gabriel André, capitaine, âgé de quarante-deux ans, et de Marie Pouchon, sans profession, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac. Le bon de l'enfant a été reconnu et reconnu par le premier témoin Gormain Gabard, serrurier, âgé de trente-trois ans, Second témoin Gabriel Gombard, batelier, âgé de quarante-trois ans, habitants de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture faite devant nous et la lecture par nous faite devant le fonctionnaire de l'office public de l'état civil.

Dantagnon, Maire de St André de Cubzac, faisant fonction d'officier public de l'état civil.

Gabard Gab. Gormain André Gabriel

Décidé le dix-huit Mai mil neuf cent soixante-trois à St André de Cubzac (Gironde) le vingt Mai mil neuf cent soixante-trois.

le Maire, Gormain

Acte et acte le premier registre, cent quatre-vingt-neuf, de naissance, et qui a été déclaré mil huit cent quatre-vingt-deux, par nous, officier public de l'état civil, et par le fonctionnaire de l'office public de l'état civil.

Dantagnon

Diocèse de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux
Année 1882

Table Alphabétique
des actes de naissances de St André de Cubzac

N° de l'acte	N° de naissance	Noms et Prénoms	Date
1	12	Alexandre Jean	10 Mars
2	20	Arquet Pierre	10 Mars
3	23	André Jean de Argente	21 Dec
4	4	Balthazard Jean	21 Dec
5	16	Béatrice Marie Gabrielle	10 Mars
6	31	Breton Jean	10 Mars
7	32	Bataud Alexandre	10 Mars
8	39	Baronnet Jean	10 Mars
9	49	Bernard Pierre Louis	10 Mars
10	54	Bonnet Etienne	10 Mars
11	57	Breumont Francis	10 Mars
12	59	Barbier Jean Marie Isabelle	10 Mars
13	70	Béatrice Marie Magdeleine	10 Mars
14	81	Caillaud Alce	10 Mars
15	82	Cassan Jean George Gaston	10 Mars
16	82	Castro Gabrielle Wenzel	10 Mars
17	84	Courcier Jean	10 Mars
18	80	Cornu Jean	10 Mars
19	84	Claverie Jean	10 Mars
20	84	Dominique Jean	10 Mars

31	38	Denis Charlotte	
32	34	Duhard Pierre	29 Jan
33	35	Dupuy Jean	12 Juillet
34	40	David Jean	17 J
35	41	Dacurus Jules	17 J
36	47	Defforge Marie Chérie Petronille	11 Août
37	37	Deniquet Jean	13 J
38	36	Forestier Jean Joseph	22 Jan
39	50	Festet Jean Paul	17 Juillet
40	61	Furet Charlotte	19 J
41	67	Foucaud Pierre	2 J
42	3	Gabin Jean	11 J
43	37	Gallais Jean	13 Jan
44	71	Girard Marie	23 Juillet
45	76	Gramont Jean Paul Marie	21 J
46	62	Guichard Emile	17 J
47	33	Heocquillet Marie	6 J
48	39	Hagard Etienne	3 Juillet
49	46	Lecomte Alexandre	20 Jan
40	5	Morin Marquise	19 Août
41	17	Mallard Catherine	17 Jan
42	20	Morisset Joseph Robert	26 J
43	23	Morissonaud Jean	1 Jan
44	28	Morin Michel	26 Juillet
45	15	Morin Jean	9 J
46	69	Montangeon Marie	11 J
47	65	Olivié Marie	28 J
48	6	Payron Marie	17 Jan
49	13	Paychon Guillaume	11 Août
50	47	Pommier Jean	23 Juillet
51	53	Plouvier Catherine Yvonne	17 J
52	17	Plumier Pierre	17 J
53	11	Philipp Marie	20 Août

54	7	Revin Jeanne Agathe	20 J
55	8	Revin Jean	20 J
56	43	Rogelle Pierre	26 Jan
57	52	Roussier Pierre	28 J
58	63	Roussier Jean	18 Août
59	66	Roy Etienne Pierre	23 J
60	2	Salar Emile	18 J
61	4	Saurin Marie	12 Jan
62	22	Savarin Auguste	21 J
63	26	Saurin Raymond	3 Jan
64	48	Steg Laurent Marie Jeanne Marie	23 J
65	71	Sarth Denis	19 Août
66	10	Teignat Marie	19 J
67	14	Troville Dolores	6 Jan
68	67	Teignat Joseph	22 J
69	1	Traud Jean Paul	17 J
70	11	Vege Sarah	3 Jan
71	12	Vigier Albert Jean	9 Jan
72	19	Vivier Jean	17 Août

Plus et arrêté le pour et tel, contant
 Soixante deux ans de naissance, a pu être pour
 mit huit cent quatre vingt trois, pour, pour
 Comte de la Roche, d'Antagnon, d'Antagnon, d'Antagnon
 de la Roche, remplissant la fonction d'officier public
 de l'état civil.

Antagnon